**Zeitschrift:** Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

**Band:** 34 (2004)

Heft: 11

Rubrik: Economie

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Economie**

# Illusions perdues

Jouer défensif n'est pas toujours la meilleure tactique en matière de placements financiers. Surtout en période de baisse des taux d'intérêt.

n lecteur écœuré par l'érosion de son – petit – capital m'écrit vouloir «tout vendre» pour se contenter désormais d'un compte d'épargne ou de dépôt qui certes «ne rapportera rien», mais qu'il pourra utiliser à sa guise «sans devoir payer des frais de gestion» qui, de fait, dépassent le rendement promis par la banque.

Le libellé trompeur du type de mandat de gestion qui lui avait été naguère proposé (portefeuille «défensif») n'a en effet pas empêché qu'en période de faiblesse boursière et de bas niveau des taux d'intérêt, la performance de son placement se révèle inférieure au rendement moyen des obligations de la Confédération, et devienne même négative en 2004. Les frais de gestion, de l'ordre de 0,7 à 0,8% de la somme placée, «mangent» alors non seulement le rendement, mais aussi le capital.

De fait, un portefeuille dit « défensif», typiquement composé aux trois quarts d'obligations, le reste se partageant entre actions et liquidités, peut fort bien perdre passagèrement de sa valeur, notamment lorsque des taux d'intérêt très bas remontent légèrement. En outre, il y a de fortes probabilités qu'un tel portefeuille «sous-performe» en période de hausse des cours des actions, puisque la proportion réduite d'actions qu'il contient ne lui permettra quère de participer, sinon symboliquement, au mouvement haussier.

Il y a donc un certain abus de langage à parler dans ce cas, comme certaines banques le font, de politique de placement destinée aux personnes désireuses de ne courir aucun risque, puisque celles d'entre elles qui, en toute bonne foi, ont fait confiance à la stratégie «défensive» qui leur était proposée se sont retrouvées au bout du compte avec un capital rogné et par la baisse de la valeur de leur placement – et par des frais de gestion relativement élevés.

## Limiter les risques

La franchise et la transparence d'un vendeur de produits ou de services financiers y compris les plus simples dans leur conception devraient être telles que l'acheteur ne soit jamais surpris à l'arrivée. En l'occurrence, un style de gestion qualifié de «défensif» devrait être présenté non pas comme garantissant la protection du capital, mais bien comme limitant les risques de perte (et les chances de gain), ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ensuite, le coût de la gestion devrait figurer d'entrée de cause sur les prospectus de vente, ce qui est loin d'être le cas. Enfin et comme toujours, l'épargnant attiré par des formes de placement laissant entrevoir une rémunération supérieure à celle d'un carnet d'épargne devrait être rendu attentif au fait que tout supplément de rendement implique nécessairement un risque plus élevé.

La malchance a voulu que, mal conseillé, notre correspondant s'engage sur les marchés financiers à un mauvais moment et par le truchement d'un outil inadéquat. Le temps qu'il lui faudrait pour remonter la pente et effacer



la perte subie dépasse sans toute sa patience, et l'horizon de placement qu'il peut considérer est trop rapproché, au vu de son âge probable, pour que le jeu en vaille encore la chandelle. Il a donc bien fait de choisir désormais la sécurité et la liquidité.

Pareille mésaventure nous montre une nouvelle fois à quel point la durée envisageable d'un placement est déterminante dans le

choix des stratégies. Pour le court et le moyen terme, seuls des instruments très liquides sont indiqués, a fortiori lorsque la somme dont on dispose est relativement modeste. Il n'y a quère que des parts de fonds de placement correctement diversifiés, parts facilement négociables, qui peuvent alors entrer en ligne de compte.

Marian Stepczynski

